

Homophobiol[®]

LE PREMIER TRAITEMENT CONTRE L'HOMOPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE

Notice



Veuillez, lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations sur www.aides.org
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Mais vous pouvez le donner à quelqu'un d'autre, en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être bénéfique.

Substances actives :

Agents adoucissants, extraits naturels d'arc en ciel

Titulaire/fabriquant

Datakalab

Exploitants

Aides, Ex-Aequo

1- Dans quels cas utiliser Homophobiol[®] ?

Ce médicament est indiqué en cas d'apparition des premiers symptômes d'homophobie : insultes, rejet, comportements agressifs, paranoïa aigüe, imitations douteuses, blagues de mauvais goût...

2- Quels sont les effets souhaités d'Homophobiol[®] ?

Les principes actifs contenus dans Homophobiol[®] agissent dès la première prise. Vous pourrez enfin vivre en harmonie avec les autres et sortir de la spirale destructrice de l'homophobie.

3- Comment utiliser Homophobiol[®] ?

- 1 pastille à sucer immédiatement en cas de crise aigüe d'homophobie.
- 1 patch à appliquer en cas d'homophobie latente, également connue comme le syndrome de « je ne suis pas homophobe mais ».

4- Contre-indications

Aucune.

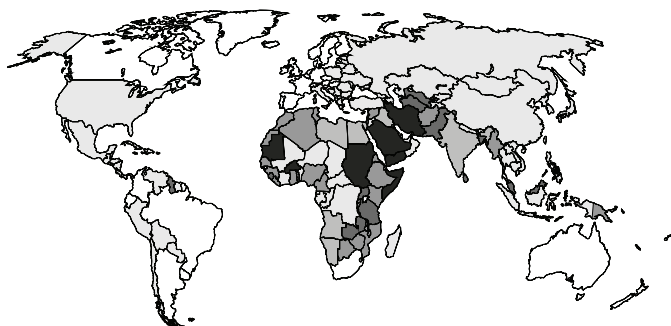
exæquo.be
NOUS SOMMES TOUS #SÉROCONCERNÉS








Membre de la Coalition Internationale SIDA



Bon à savoir : la pénalisation de l'homosexualité dans le monde



-  Pays reconnaissant une forme d'union entre citoyens du même sexe
-  Absence de législation spécifique
-  Situation peu précise (par exemple, la loi n'est pas spécifiquement homophobe, mais d'autres lois sont utilisées à cette fin)
-  Peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à la perpétuité
-  Peine de mort

78 pays criminalisent les relations sexuelles entre personnes de même sexe, dont 39 en Afrique (sur les 54 pays que compte le continent africain). Dans plusieurs pays comme l'Iran, la Mauritanie, ou le Yémen, l'homosexualité masculine est passible de la peine de mort.

Ces lois d'un autre âge compliquent la mise en place de stratégies de prévention efficaces et empêchent l'accès aux traitements d'une population pourtant particulièrement exposée.

L'exemple du Cameroun, qui punit l'homosexualité de 5 ans de prison, est édifiant : selon une étude menée à Yaoundé par l'association Alternatives Cameroun, 44% des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH) seraient infectés.

Dans les pays des Caraïbes où l'homosexualité est particulièrement criminalisée, un homosexuel sur 4 est porteur du virus.